

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 janvier 2018

DÉSERTIFICATION MÉDICALE - (N° 477)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 27

présenté par

M. Pradié, M. Pierre-Henri Dumont, M. Peltier, Mme Louwagie, M. Abad, M. Ramadier,  
M. Bazin, M. Gosselin, M. Descoeur et M. Parigi

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le 2° de l'article L. 1434-2 du code de santé publique est complété par une phrase ainsi rédigée : « Le schéma régional de santé dresse également un inventaire de la densification médicale dans les zones rurales afin de cibler les zones d'installation régionales prioritaires et de favoriser l'implantation de médecins dans ces dites-zones. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En France, nous comptons en 2010, 340 médecins pour 100 000 habitants en 2010 contre 275 en 1985. Malgré cette hausse, les médecins généralistes désertent nos territoires ruraux du fait du manque d'aides à l'installation, d'autant que ces zones deviennent de plus en plus isolées face aux grandes métropoles.

La désertification médicale continuera à s'aggraver dans les années à venir, si un inventaire des zones dites à désertification médicale n'est pas dressé pour par la suite promouvoir et inciter les médecins à s'y installer.

Ce présent amendement vise donc à établir un état des lieux clair, chiffré, par région pour à posteriori, prévoir un plan pour faciliter l'installation de médecins dans ces zones.